

1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 19h00. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables. Il souhaite la bienvenue à ce dernier Conseil Général 2015.

M. le Président demande à la personne se faisant assermenter ce soir de s'abstenir de vote jusqu'au point n° 5 de l'ordre du jour.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir et informe des démissions de Mme **Céline Jaussi** ainsi que de **M. Jacques Pelichet**.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez, procède à l'appel : sur les 76 membres du Conseil, 52 sont présents, 19 excusés et 5 non excusés. Le quorum étant à 26, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité et 1 abstention.

3. Approbation du procès-verbal no 3/2015 du 22 septembre 2015

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour sa rédaction.

M. le Président demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV.

Le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 6 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

M. le Président a reçu en date du 3 décembre un courrier de M. Marc Hasler concernant le pt 7 de l'ordre du jour. Il en fera la lecture lors de ce point.

5. Assermentations

M. le Président appelle **M. Valentin Bettems**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. M. Valentin Bettems prête serment et est officiellement intégré au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 77 conseillers, le quorum est à 26.

6. Préavis 5/2015 relatif au budget 2016

M. le Président passe la parole à M. Marc Morandi, Municipal, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Laurent Besso, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Marc Hasler a une remarque sur le point refuge (entretiens divers), il trouve que la somme de Frs 40'000.- fait un peu beaucoup pour un bâtiment neuf. Il s'est « penché » un peu sur le problème. Au mois de janvier au février, il y a eu une mise à l'enquête pour un complément de construction à ce refuge (toiture sur le grill et des toilettes sèches) avait été budgétisé Frs 70'000.-. Il pense qu'il aurait fallu faire un préavis et non comptabiliser ça dans l'entretien du refuge, c'était le point no 1. Ensuite

il a vu que l'attribution aux fonds de réserves pour investissements futurs était de Frs 0.- (zéro) alors que des investissements futurs il y en aura beaucoup ne serait-ce que la rénovation de l'ancien collège et il a aussi remarqué que les amortissements étaient relativement faibles c'est à dire que l'on amorti que la partie prêt auprès de la BCV, les fonds propres ne sont pas amortis de manière indirecte en mettant une certaine somme pour les fonds de réserves et d'investissement futurs, alors qu'il y en aura, le carnotzet, le trottoir, l'ancien collège et il y a encore beaucoup de choses qui seront à investir. Il pense que ce poste qui est actuellement à 3 millions descendra encore plus.

M. Marc Morandi, Municipal : *Compte tenu de plusieurs remarques, la première concernant la demande de faire un préavis, il appartient à la Municipalité de décider si elle fait un préavis ou non. Nous en avons discuté avec la COGEFIN. Concernant les amortissements et fonds d'investissements futurs : il s'agit d'une annexe, le fond de réserve est actuellement à Frs 2'974'917.01, il a été présenté à la COGEFIN, pour quelqu'un qui n'est pas dans la commission de gestion vous êtes bien renseigné et puis simplement et effectivement l'affectation de ces montants de fonds de réserves sont faits une fois par année avec la boursière au moment des comptes lorsque l'on sait réellement ce qui va être affecté au compte fonds et amortissements futurs. Effectivement il y a des montants qui ont été affectés et qui n'apparaissent pas pour des raisons comptables que la boursière pourra mieux expliquer que lui dans les budgets mais il y a figurent.*

M. Riccardo De Filippo aimerait des éclaircissements sur la nature des différents travaux à faire sur les différents bâtiments, sans entrer dans tous les détails mais pour comprendre un peu plus ce qui amène à ce montant.

Mme Carole Bettems, Syndique, cela fait partie d'une étude qui sera faite et qui a été demandée par la COGEFIN, vous aurez la réponse plus tard dans la soirée.

M. Marc Morandi, Municipal voudrait juste terminer par l'information demandée par la COGEFIN en conclusion de son rapport, par rapport à la planification des travaux d'entretiens des bâtiments et ouvrages communaux. Nous arrivons en fin de législature et en 2017 lors du premier Conseil, nous devons présenter un plan d'investissements et le plafond d'endettement, cela sera fait à ce moment là.

M. Jean-Luc Kaesermann : M. Hasler a parlé de Frs 70'000.- pour le refuge, il voudrait savoir vu qu'il y a 3 Communes s'il s'agit de Frs 70'000.- pour chaque Commune ou si c'est la totalité.

M. Marc Morandi, Municipal, *non il ne s'agit pas de Frs 70'000.- pour la Commune de Féchy mais au prorata du nombre d'habitants comme convenu. Merci pour la remarque, ceci est également vrai aussi pour la comptabilité du refuge.*

Le préavis no 5/2015 est soumis au vote, il est accepté à la majorité, 1 refus et 10 abstentions.

7. Préavis no 6/2015 relatif à la création d'un local de stockage de vin communal et l'extension de l'actuel carnotzet

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal,** une fois n'est pas coutume, le préavis est présenté sous forme virtuelle avec une petite présentation.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Marc Dahlgren,** rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Laurent Besso,** rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté mais en reportant le projet d'une année.

M. le Président ouvre la discussion mais avant il lit le courrier de **M. Marc Hasler,** reçu le 3 décembre 2015.

M. Marc Morandi, Municipal, **juste 2 ou 3 petites précisions, parce que je n'ai peut-être pas tout** raconté lors de la présentation : effectivement, le prix peut paraître exorbitant, mais nous avons des locaux qui sont en béton brut avec des grilles d'évacuations donc il y a un certain montant qui doit être investi dans ces locaux. D'autre part, nous avons demandé lors de la première consultation avec l'architecte de ne pas nous faire des budgets ou des prix amicaux pour qu'on arrive devant vous avec une demande de Frs 150'000.- tout le monde applaudi et on le fait et puis dans 6 mois je reviens vers vous et vous demande une rallonge. Notre attention n'est pas d'aller à ces Frs 340'000.-. Les montants ont été gonflés pour ne pas avoir de surprise. La deuxième chose, effectivement nous aurons beaucoup de bâtiments à entretenir ces prochaines années. Il s'agit d'investir. La COGEFIN a réalisé que les montants des travaux des bâtiments n'atteignent pas le montant du compte d'investissement. Bien évidemment, il s'agit d'un mélange de plusieurs choses. Ensuite, sur la remarque de l'utilisation, il est vrai que par le passé, notre ancien carnotzet était exclusif. Il ne s'agit plus de laisser ces salles de manière exclusive. Ensuite, nous avons beaucoup de rencontres qui sont faites avec d'autres autorités que nous accueillons dans nos locaux.

M. Guy Mercier est à la fois triste et très heureux, son épouse et lui-même ont investi 3 mois de travail pour créer la fresque qui est dans le carnotzet communal. En titre de remerciement pour le mandat que la Commune leur avait confié. Il est très heureux d'apprendre que cette fresque va être maintenue. Mais il a un problème avec le projet que nous avons sous les yeux. Esthétiquement, il n'y a rien à dire, mais il aimerait que vous remontriez le plan avec la structure. Il trouve dommage de tout casser alors que les locaux ont déjà une belle allure. Il aimerait soutenir la remarque de M. Hasler concernant la vue d'ensemble sur les travaux qui doivent être effectués sur la Commune. Effectivement, il y a beaucoup de travaux à faire à l'auberge, le bâtiment de l'école de Féchy-Dessus aussi. Ne serait-il pas raisonnable d'attendre d'avoir une vue d'ensemble de tout ça avant d'investir un montant dans ce préavis. Ce n'est pas le montant qui est en question.

M. Marc Morandi, Municipal, remercie **M. Mercier** pour ces remarques. La Municipalité entend ce qui a été dit, par contre deux éléments importants, vous êtes plusieurs dans la salle à pouvoir donner votre avis en tant qu'architectes et nous le respectons. Nous pouvons faire un concours puis on peut encore voir pour d'autres solutions. La deuxième chose est que la vision d'ensemble par rapport à ce qui a été demandé par la COGEFIN pour les travaux futurs ne remettra pas en cause le fait que nous ayons aujourd'hui ce fond de réserve pour investissements futurs. La Municipalité comprend bien le sens de ces réflexions par rapport à repousser, faire différemment, etc. Il précise que sur ce sujet là la COGEFIN préavise favorablement en disant que nous pouvons le faire avec l'argent que nous possédons. Nous avons entendu ce qu'il c'est dit aujourd'hui par rapport à l'affectation des données publiques. Donc retarder le projet de quelque temps c'est tout à fait possible dans le sens où nous allons faire une analyse comme il l'a été demandé. Mme la Syndique vous en parlera probablement après un peu plus dans les détails. Aujourd'hui ont souhaiterait que vous vous prononciez purement et simplement sur l'affectation de ces nouveaux locaux dans le sens où on vous le présente.

M. Jean-Luc Kaesermann : une question que l'on doit se poser maintenant. A-t-on réellement besoin d'un endroit comme ça ? Il y a bien des Communes qui n'ont pas un endroit luxueux pour recevoir du monde. Nous possédons des salles qui ne sont pas désuètes donc nous pouvons recevoir du monde. La deuxième question on en revient toujours au problème financier. Est-ce qu'on a les moyens dans cette Commune de mettre Frs 340'000.- oui ou non.

M. Marc Morandi, Municipal, Oui, la Commune a les moyens. Concernant l'utilité d'un endroit comme ça, il s'agit d'un bon débat. On a effectivement des locaux, on a un foyer qui aujourd'hui va devoir être retapé parce que nous avons les égouts qui remontent. Le foyer sera inutilisable pendant un certain temps, la grande salle va également devoir être rafraîchie, elle peut accueillir énormément de monde mais pour une vingtaine de personnes c'est disproportionné alors nous avons estimé qu'à cet emplacement ici (l'ancien local des pompiers) nous avons la possibilité de développer ce genre de local. Il a bien entendu la remarque de M. Mercier tout à l'heure par rapport à l'essence qui était pensée par le passé pour accueillir et avoir une salle de réception. Nous avons estimé qu'à ce moment là, donc maintenant, c'était une bonne opportunité pour le faire.

M. Jean-Paul Gruaz aimerait approuver les propos de **M. Mercier** qui semble avoir une vision de visionnaire parce qu'en fait il a vécu le passé, il connaît bien les lieux et il pense qu'il a fait une bonne analyse de la situation sur le plan de l'aménagement. A présent sur le côté financier, il pense qu'il a parfaitement raison, on a des gros travaux en vue dans la Commune se certains bâtiments et il pense qu'il n'est pas urgent de se précipiter dans ce projet.

Mme Carole Bettems, Syndique, a bien écouté tout le monde sur le sujet du carnotzet notamment sur le financement ainsi que sur la rénovation des locaux et divers bâtiments que nous avons à faire sur la Commune. M. Morandi l'a dit toute à l'heure, le Collège de Féchy-Dessus est en proie des monuments historiques donc nous en avons encore pour quelques temps avant de pouvoir finaliser une rénovation totale. Pour ce qui est du bâtiment communal du Saugey ainsi que de la grande salle, la Municipalité a appris fin septembre que l'aubergiste nous quittait à fin décembre, ce qui a précipité en quelque sorte les projets de rénovations qui était prévus. Ceci étant un autre sujet, nous en reparlerons ultérieurement. Concernant les autres rénovations, notamment dans le bâtiment où se trouve le carnotzet, nous avons effectivement une salle de conférence, elle pense que chacun de vous est passé au moins une fois dedans, qui est très belle et très pratique mais mettre 25 personnes dedans est un peu difficile. M. Morandi l'a relevé aussi, mettre 25 personnes dans la grande salle est complètement disproportionné. Le local des archives se trouve à côté d'une cuisinette qui devient au fil du temps très petit vu que le nombre du personnel augmente et le local des archives lui-même attenant à cette cuisinette devrait avoir un autre aménagement pour pouvoir soit aménager un bureau de Syndic afin que les Municipaux et Syndic puissent avoir un bureau pour téléphoner et travailler lorsque le greffe est ouvert et puis peut-être aussi agrandir cette cafétéria. Voilà pour l'essentiel.

Mme Christiane Aguet, pense qu'il serait opportun d'avoir un projet pour l'ancien collège avant de se déterminer sur le carnotzet. Aux jours d'aujourd'hui, on ne reçoit plus des gens à l'ombre et dans un trou. Que fait-on du vieux collège et après on décidera de ce que l'on fait des locaux qui sont là.

M. le Président passe au vote du préavis.

Mme Christiane Aguet demande le vote à bulletins secrets. Le vote à bulletins secrets peut être autorisé si la personne le demandant est appuyée par 1/5 des membres. 10 personnes acceptent. Le préavis est passé en vote à mains levées.

Le préavis est refusé à la majorité par 28 voix, 8 oui et 13 abstentions.

8. Projet de trottoir, état des lieux

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, fait une présentation rapide du nouveau projet du trottoir. Suite à cette présentation **M. le Président** ouvre la discussion.

M. Marc Hasler, avez-vous réfléchi à un autre cheminement totalement différent ? De rester le long de la route cantonale ou au fait qu'il y aurait d'autres possibilités pour les élèves de prendre le chemin qui était prévu derrière l'Auberge et de revenir le long de la route du Saugey. Pour les 3 ou 4 enfants qui vont régulièrement à l'école. Ensuite, pourquoi faire une mise à l'enquête quand on ne sait pas encore si le projet va être accepté par les Conseillers.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, remercie **M. Hasler** pour ses questions. Tout d'abord, oui plusieurs projets ont été étudiés en effet et ce qui avait déjà été répondu à l'époque, on ne voulait pas faire faire tout le tour du quartier aux enfants pour aller à l'école et ce passage là et uniquement celui-ci qui sera sécurisé. Maintenant, la mise à l'enquête c'est qu'il y a des riverains qui sont situés sur le parcours et qu'ils sachent exactement de quoi il va s'agir.

M. Martin Hoeldrich, trouve le projet très bien mais il se demande s'il ne serait pas mieux de faire le passage pour piétons directement à la hauteur du chemin à la place du bas du chemin. Des voitures arrivent assez rapidement et on verrait mieux les enfants traverser en haut du carrefour.

M. Jean-Pierre Moret signale que la limite du 50 km/h se situerait juste avant le passage et si un conducteur est un peu « léger » sur les freins le 50 km/h n'est pas respecté. La situation présentée et plus sécurisée pour les enfants.

M. Martin Hoeldrich, quels sont les frais à prévoir pour ce projet ?

M. Jean-Pierre Moret signale qu'il a les chiffres du Voyer mais ils n'ont pas encore fait les demandes d'offres.

Mme Christiane Aguet, ce cheminement est-il fait sur le domaine public ? réponse : oui

M. Jean-Luc Kaesermann, pour répondre à **M. Hoeldrich**, en faisant partie de la première commission, sa proposition est impossible vis à vis du Voyer. Celui-ci nous interdit de faire un passage pour piétons sur une croisée dans l'état où elle est.

9. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, suite à la demande qui avait été faite à l'époque sur le danger pour les enfants à Féchy-Dessus. Le déplacement de l'arrêt du bus pour les enfants a été déplacé comme demandé à l'ancien collège. Des études ont été faites suite à l'installation du radar pédagogique qui a été acquis au printemps. Nous avons également demandé à l'Etat de Vaud de venir faire une étude plus précise que la nôtre sur les 3 entrées. La validation de la zone 30 km/h a été demandée et celle-ci a été accordée et nous avons la possibilité de faire des contrôles répressifs dans cette zone. Après discussion avec le voyer il ne sera rien fait de plus dans cette zone.

M. Pascal Bonnabry, remercie la Municipalité pour toutes les études qui ont été effectuées et cela répond à la demande qui avait été faite à l'époque. Les chiffres paraissent rassurants mais nous ne sommes pas à l'abri d'un accident car il y a quand même une certaine quantité de véhicules qui roulent au dessus de la vitesse. Il est satisfait de ce qui a été fait mais moins que rien ne sera fait en plus. Il avait été discuté lors du dernier Conseil d'installer quand même des ralentisseurs.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, prend note de la demande et va voir ce qui peut être fait pour aller plus loin ou non.

M. Daniel Fischlin, d'après l'Office Fédéral des Routes, le cumul des interdictions n'est pas autorisé. Il prend exemple sur le Ch. de la Touille à Bougy-Villars où il y a des pots de fleurs, des ralentisseurs et une zone 30 km/h. Il s'agit d'un déni de la régulation actuelle. Oui pour les ralentisseurs, oui ou pour les pots de fleurs, oui ou pour les 30 km/h, mais pas les 3 en même temps.

10. Propositions individuelles

Auberge Communale 1

M. Jacques Morandi, prend la parole ce soir au nom de quelques personnes de la COGEFIN. Il se permet de revenir sur leur rapport relatif au budget 2016, plus précisément sur le point de la réaffectation de l'Auberge Communale. La Municipalité les a informé que le montant budgétisé pour 2016 pour ce poste serait consacré à un rafraichissement de l'auberge, ce qui entend peinture, décorations et divers aménagement, se qui dirait bref un petit coup de neuf. L'Auberge fermant fin décembre, les travaux pourraient être effectués dès janvier 2016 pour une réouverture avec un nouveau tenancier (encore à trouver) au printemps 2016. Ce qui permettrait à la Commune de rester sans restaurant trop longtemps. La Municipalité a expliqué que l'Auberge est une des vitrines de Féchy et qu'elle est nécessaire à la promotion de la Commune et de ses vigneron. Un rafraichissement avec un budget de frs 150'000.- ne permettra pas de tout faire et dans un délai aussi court. Le restaurant ouvrirait ses portes avec un rafraichissement certes mais les travaux s'enchaîneront les années suivantes. Ce qui signifie que le nouveau restaurateur se trouvera avec des nuisances relatives aux travaux durant son exploitation. La COGEFIN se demande alors si il ne serait pas opportun d'effectuer une restauration

du complexe de manière profonde afin de rendre ce bâtiment fonctionnel, efficient et agréable pour de nombreuses années. La COGEFIN préférerait attendre plus longtemps avant une réouverture de l'auberge afin que tout soit parfait ou presque pour que cette vitrine chère tant aux autorités qu'à tous les habitants de Féchy soit la plus belle et attrayant possible. Il s'agit bien là de deux stratégies différentes avec chacune leurs avantages et inconvénients. Ainsi, il semblait légitime à la COGEFIN d'intervenir devant vous tous ce soir afin de connaître l'avis du Conseil dans le but d'orienter la Municipalité sur la ligne à étudier. La COGEFIN interpelle donc les Conseillers afin de savoir ce qu'ils en pensent : demandons nous à la Municipalité d'explorer la rénovation complète en une seule étape ou nous la laissons suivre la stratégie qu'elle a prévue ?

Mme Carole Bettems, Syndique, la Municipalité a consulté un Conseil en assistance technique neutre pour la rénovation du bâtiment ainsi que de l'auberge à qui nous avons exposé leur vision de rénover d'abord l'auberge puis les locaux. Ce qui est d'après eux tout à fait possible. Les couts seraient probablement un peu plus élevés mais pas forcément si l'on considère aussi que l'auberge serait fermée presque une année. Sur les conseils de cette assistance technique, la Municipalité reste sur sa position.

Parking Féchy-Dessus

M. Guy Mercier, a demandé à **M. Andreas Meyer, Municipal**, pourquoi le projet d'extension du carnotzet communal n'avait pas été développé en parallèle avec l'étude de transformation de l'ancien collège puisque les deux choses sont liées par des buts similaires, il lui a répondu que la dite étude était en suspens à cause des problèmes de places de parcs visiteurs. Alors, il s'est penché sur une solution dont il nous fait une présentation. Pourquoi ne pas enterrer ce parking sous les vignes ?

20h26, un Conseiller malade part de la séance, Il reste 52 Conseillers présents.

Mme Carole Bettems, syndique, remercie **M. Mercier** pour cet agréable moment, en effet, avec les Services de l'Etat ce n'est pas toujours facile, nous sommes dans une période très difficile concernant le bâti dans notre Canton et même hors de nos frontières. La Commission d'étude pour le collège a demandé une étude de faisabilité d'un parking sur ce site. Nous attendons ce rapport.

Auberge Communale 2

M. Jacques Morandi, dans sa précédente intervention avait souhaité « sentir un peu l'air du bureau » concernant l'auberge. Le point de vue de la Municipalité a été donné. Ils aimeraient bien connaître celui des Conseillers.

M. le Président demande qui veut prendre la parole :

M. Marc Hasler, aimerait élargir les réflexions. Il aimerait intégrer la réflexion de M. Mercier dans le rapport de la COGEFIN. Pourquoi ne réfléchir à une réflexion communale d'intégrer la commission actuelle du collège pour faire une stratégie sans mandater des personnes de l'extérieur et de réfléchir de quoi faire de l'auberge. Pourquoi refaire l'auberge à la même place et qu'il y aurait peut-être d'autres possibilités. De voir un peu plus loin que ce que l'on est en train de regarder. On a un vieux collège que l'on doit rénover, on ne sait pas encore ce que l'on veut faire dedans. Pourquoi ne pas essayer d'intégrer toutes ces inconnues dans une stratégie communale avant d'essayer de développer des détails ou des carnotzet où il ne sait quoi. De faire une planification à long terme sur 20 ou 25 ans. Il y aura aussi le nouveau collège qui risque de repris dans une étude globale. On devrait faire une salle de gymnastique qui pourrait être une salle polyvalente, qui pourrait largement remplacer cette salle. Il ne sait pas si tout le monde le sait mais cette sortie (il indique la sortie donnant sur la terrasse) est une sortie de secours. Il ne sait pas si c'est encore autorisé car là on arrive sur un balcon puis on doit prendre une échelle. Il croit que ce genre de sortie n'est plus du tout autorisé avec les lois actuellement en vigueur.

Mme Carole Bettems, Syndique, la Municipalité a bien entendu M. Hasler et le remercie de ces remarques. Si la Municipalité prend conseil auprès de bureaux, c'est pour qu'ils puissent nous informer et nous conseiller au mieux dans le respect des règlements et de la police des constructions. Elle ne sait que dire de plus, merci de votre intervention et passe la parole.

M. Pascal Bonnabry, pour répondre à l'interpellation de « l'air du bureau », il a tendance à penser qu'il faut rénover les lieux que soit le restaurant et les salles. Il lui semble impératif que le restaurant ne reste pas fermé trop longtemps. Il s'agit d'un lieu important dans un village où les citoyens peuvent se retrouver. Ce serait dommage que tout le monde parte ailleurs et qu'on ait 1 à 2 ans de fermeture. Personnellement il est plutôt en faveur de la Municipalité.

Mme Florianne Wyss, voudrait savoir quels avantages l'expert mettrait en avant pour faire rapidement la rénovation plutôt qu'attendre et de faire une rénovation complète du bâtiment.

Mme Carole Bettems, Syndique, le conseil d'assistance nous a assisté sur les deux façons de faire. De fermer 2 ans ou non. La Municipalité soutient le fait de ne pas fermer l'auberge trop longtemps. Elle rappelle que lorsque la famille Germanier a repris après 8 mois de fermeture, ils ont mis en tout cas 3 ans pour remonter la quantité de clientèle. Elle pense que c'est impératif que l'auberge réouvre le plus rapidement possible. Pour le reste, elle ne rentre pas dans les détails actuellement, il y a un dossier de 15 pages. Ce sera pour plus tard.

M. Willy Kursner, pense que l'objet dont on est en train de discuter actuellement mérite une réflexion beaucoup plus profonde de ce que nous sommes en train de faire pour le moment. Il y a d'autres auberges communales qui ont été fermées une année voire plus, de manière à les actualiser et en choisissant un nouveau restaurateur ces auberges se sont refaites une clientèle rapidement. Alors aujourd'hui, il pense que le Conseil est mis devant une réflexion profonde. Ce n'est pas une année de fermeture qui va gêner une nouvelle clientèle. Si on choisit aujourd'hui un nouveau restaurateur, nous serons confrontés à des problèmes lorsque les travaux seront entrepris sur le bâtiment. Toute la partie ouest est à refaire en totalité. Il est surpris et il a vu que de l'argent est à disposition pour faire ces travaux et il en manquera certainement beaucoup, donc ne pas utiliser cet argent sans réflexions. Pour lui, ce soir, il a le sentiment que la Municipalité doit plus approfondir sa réflexion et après prendre des appuis extérieurs. La Municipalité doit avoir un peu plus de caractère et de tempérament pour nous montrer ce que sera le futur de cette Commune avec toutes les questions sur les bâtiments qui viennent d'être discutées.

M. le Président fait un bref sondage à mains levées : 23 pour une réouverture rapide, 23 pour une fermeture prolongée.

11. Tribune libre

Mme Virginie Aguet, Premier Juge de Paix du district de la Riviera nous explique en quoi consiste son rôle par une brève présentation. Au terme de son exposé, elle est applaudie chaleureusement par l'assemblée.

12. Clôture de la séance

Le Noël du Village aura lieu le 12 décembre 2015.

L'assemblée de Commune est agendée au 14 décembre 2015.

Les prochaines votations et élections auront lieu le 28 février 2016. Le délai pour le dépôt des listes est le 11 janvier 2016 à 12h00.

L'installation des nouvelles autorités est agendée au 11 avril 2016.

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h02.

Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez